



L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE le 06 février à 18h, le Conseil d'administration du CCAS de VIUZ EN SALLAZ, dûment convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Josette LABAYE présidente de séance.

Présents : Mesdames CHEMINAL Joëlle, LABAYE Josette, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MOGET Janine, SANTI Danièle, STENOUE Marie-Bénédicte, TURCAS Dominique ; Messieurs BARATTIN André

Absent excusé : Monsieur POCHAT-BARON Pascal

Pouvoir de : CAMUS Isabelle à LABAYE Josette

Monsieur BARATTIN André est élu secrétaire de séance.

Délibération n° D2024_004 – FINANCES

Approbation du compte administratif 2023

Le compte administratif 2023 du budget du Centre Communal d'Action Sociale, qui est conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté au Conseil d'Administration. Il peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				1.549,45 €
Opérations de l'exercice	20 820,49 €	20 820,49 €	0,00 €	0,00 €
Totaux	20 820,49 €	20 820,49 €	0,00 €	1.549,45 €
Résultats de clôture	0 €	0 €		1.549,45 €

Dans ce cadre, l'affectation du résultat est la suivante :

- Compte 001 – solde d'investissement reporté : 1.549,45 €.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12,

Vu le budget primitif 2023 du centre communal d'action sociale adopté par délibération n° CCAS2023_004 du 01/02/2023

Vu le compte administratif 2023 qui a été présenté

- **APPROUVE** le Compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale
- **DECIDE de** reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 1.549,45 €
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

VOTE	POUR	10
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

La Présidente de séance,
Josette LABAYE



Le secrétaire de séance
André BARATTIN



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 08/02/2024
Publication en ligne le 12/02/2024.
Le Président du CCAS
Pascal POCHAT-BARON



Mairie de Muz-en-Sallaz